

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique
1.1-Marchés publics

N° DP- 2021-12

Objet : Fourniture et mise en place de mobilier dans le cadre de l'aménagement de 2 salles connectées dans l'enceinte de l'IUT de VIRE

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise **DALTONER**,

DÉCIDE

Article 1 :

- De confier à l'entreprise DALTONER domicilié au parc de la Baie, 50300 LE VAL-SAINT-PERE – la **Fourniture et mise en place de mobilier dans le cadre de l'aménagement de 2 salles connectées dans l'enceinte de l'IUT de VIRE** aux conditions suivantes :
 - **Prix global des prestations** : 10 369,80 € HT soit 12 443,76 € TTC
 - **Durée d'exécution des prestations maximum** : 3 mois
 - **Modalités** : l'ensemble des prestations et conditions économique et technique sont stipulées dans l'acte d'engagement et le CCP (Cahier des Clauses Particulières) référence CDC21011.

Article 2 :

- De signer le marché CDC21011 Fourniture et mise en place de mobilier dans le cadre de l'aménagement de 2 salles connectées dans l'enceinte de l'IUT de Vire avec l'entreprise DALTONER domicilié au parc de la Baie, 50300 LE VAL-SAINT-PERE

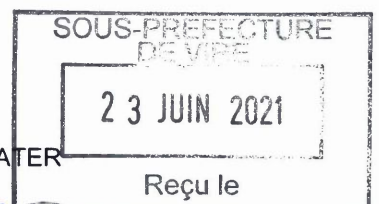
La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire Normandie
- Monsieur le Trésorier Principal, Comptable public
- L'intéressé

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Fait à Vire Normandie
Le 22 juin 2021

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



Décision du président n°DP-2021-12

